

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 05 JUIN 2026**

Le 29 mai 2026, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 05 juin 2026 à 20 h 30 à la Mairie.

Le conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents sauf Carlos PARDO, excusé, qui donne procuration à Jean-François BONIN.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

Après avoir adopté à 15 voix le procès-verbal de la séance précédente, Monsieur le Maire a demandé à ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'accroissement temporaire d'activité, qui a été accepté par l'assemblée à 15 voix.

L'assemblée a étudié les dossiers suivants :

CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Florian MALARD rappelle que la Délégation de Service Public (DSP) avec Véolia arrive à son terme fin 2027, et qu'il convient dès à présent de travailler sur le contrat pour la prochaine DSP.

Pour cela, il est nécessaire de mettre en place une commission DSP. Toutefois, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'abord de fixer les conditions de dépôt des listes de candidats.

Florian MALARD rappelle qu'au cours du précédent conseil municipal du 23/04/2026, et sur la base du volontariat, trois élus (Jean-François BONIN, Fabien CIFFOTTI et Florian MALARD) s'étaient portés volontaires pour être membres de la commission DSP en tant que titulaires ; le Maire étant d'office président de cette commission. Par ailleurs, les élus suivants s'étaient portés volontaires pour être membres suppléants : Stéphanie CHEVRY, Carlos PARDO et Christiane TIVEDDU.

Ainsi, les membres du conseil doivent fixer les conditions de dépôt des listes de candidats à la commission DSP, comme suit :

1. Les listes doivent être déposées au début de la présente séance du Conseil municipal.
2. Chaque liste peut comporter soit le nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre de sièges à pourvoir (3 titulaires et 3 suppléants), soit un nombre inférieur de candidats, en veillant à ce que le nombre de suppléants soit égal à celui des titulaires.
3. Les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

L'assemblée approuve ces conditions de dépôt des listes pour l'élection des candidats à la commission DSP.

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le Maire indique qu'une seule liste a été déposée.
Il y a lieu de procéder au vote à scrutin secret.

L'unique liste déposée et enregistrée a obtenu les 15 suffrages.

Ainsi les membres de la commission DSP élus sont :

Titulaires	Suppléants
Florian MALARD	Stéphanie CHEVRY
Fabien CIFFOTTI	Carlos PARDO
Jean-François BONIN	Christiane TIVEDDU

CONVENTION POUR LA FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est adhérente à la SACPA, fourrière animale sur MARENNES (69) depuis 2018, pour la capture et l'enlèvement des animaux errants sur la voie publique.

Il indique que c'est un service public qui relève de la compétence communale et est obligatoire suivant l'article L211-24 alinéa 1 et 2 du Code rural de la pêche maritime.

Ainsi, il propose à l'ensemble des membres du Conseil municipal de renouveler le contrat de prestations de service avec la SACPA, au prix de 1.13€HT/an/habitants suivant les données de la population totale INSEE.

Les membres du Conseil valide à l'unanimité le renouvellement du contrat de prestation avec la SACPA.

COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe que dans chaque commune doit être institué une commission communale des impôts directs (CCID). Il précise que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal ; ainsi suite aux élections municipales qui ont eu lieu en mars dernier, il convient de nommer de nouveaux commissaires membres de la CCID.

Une liste composée de 12 titulaires et 12 suppléants doit être proposé à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, qui décidera de la nomination éventuelle à la CCID qui sera composée d'un Président (Le maire ou l'Adjoint délégué), de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Sur proposition du conseil, la liste suivante est établie :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1	ARNOLD Emmanuel	1	PARDO Carlos
2	DUMOLLARD Alain	2	GRABIT Coralie
3	ELAIN Martine	3	MALARD Florian
4	SAVOI Christian	4	PLACET Gérard
5	BONIN Jean-François	5	TIVEDDU Christiane
6	PERSICO Pierre	6	CIFFOTTI Fabien

7	CHARVET Georges	7	BOUTON Jean-Louis
8	GAMBA Roger	8	TRANTAFYLIDIS David
9	LLOBET Coline	9	CHEVROLAT Stéphanie
10	WILLAY Séverine	10	BRUN Séverine
11	PLISSON Benoît	11	AUZIAS Véronique
12	MONNET Pauline	12	LUTTENSCHLAGER Marie

DESIGNATIONS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire rappelle qu'en vue de l'élection des sénateurs en septembre prochain, il convient de procéder à la désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants.

Le conseil étant composé de 15 conseillers en exercice, il convient donc d'élire 3 délégués et 3 suppléants.

Monsieur le Maire invite à mettre en place le bureau électoral à 20H54. Monsieur Jean-François BONIN est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Monsieur le Maire préside le bureau électoral accompagné de deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes soit : Gérard PLACET, Christiane TIVEDDU, Marie LUTTENSCHLAGER et Fabien CIFFOTTI.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et des suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, une liste a été déposée.
Résultat de l'élection à l'unanimité soit 15 voix :

Délégués	Suppléants
Gaël ALLAIN	Stéphanie CHEVRY
Coralie GRABIT	Florian MALARD
Carlos PARDO	Christiane TIVEDDU

Le procès-verbal est dressé et clos à 21H13.

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à partir de mi-juin un agent technique va utiliser ses congés de CET à raison de 2.5 jours par semaines jusqu'à la fin de l'année 2026 et qu'à partir du 1^{er} janvier 2027, la durée de son temps de travail sera réduite de 50% à la demande de l'agent afin d'être en retraite progressive jusqu'au 30/05/2026 date officielle de sa retraite.

Pour cette raison, afin d'assurer le bon fonctionnement du service technique et permettre un tuilage, il est nécessaire de procéder à un recrutement d'un agent contractuel.

Ainsi Monsieur le Maire propose créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2026 pour une période de 6 mois.

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

➤ Cimetière

Gérard PLACET indique que suite à un contrôle, il a constaté qu'une entreprise a réalisé des travaux au cimetière et a déversé ses eaux sales de travaux comprenant du béton etc dans les grilles d'eaux pluviales.

Il indique que prochainement un nouveau système de fermeture avec un cadenas sera mis en place par les agents techniques.

Actuellement le cimetière est en accès libre aux véhicules, ainsi la commune n'est pas forcément au courant lorsqu'il y a des interventions des entreprises, ce qui ne permet pas l'identification des mis en cause en cas de détérioration.

Dorénavant, les entreprises devront systématiquement se signaler en mairie afin d'obtenir la clé d'ouverture complète des grilles et ainsi garder une trace des passages des entreprises.

Il propose de retravailler sur le règlement intérieur afin d'indiquer une amende pour les entreprises déversant des polluants au cimetière.

Coralie GRABIT et Séverine BRUN sont volontaires pour retravailler sur le règlement intérieur.

David TRIANTAFYLLIDIS précise qu'il faut noter le nom de la personne qui s'est présentée, la plaque d'immatriculation du véhicule, coordonnées téléphoniques etc.

Ce dernier en profite aussi pour signaler que régulièrement il constate la présence de camping-cars remplissant des bidons au robinet poussoir à l'entrée du cimetière.

➤ Site des Eaux-Noires

Coralie GRABIT indique avoir reçu un devis pour le projet d'installation d'une cabine de toilette sèche aux eaux noires. Des plans ont été fait et transmis aux Brigades Natures et le devis reste élevé, un 1er devis avait été fait pour un montant de 2 079€ et un second reçu de 2 856.15 €, sans explication quant à la hausse du prix. Mais une installation complète représenterait un coût de 3 500€

Stéphanie CHEVROLAT indique que selon elle l'installation de toilette sèche dans cet espace n'est pas judicieux puisque c'est un coin isolé, ils seront sans doute brûlés ou détruits. Elle propose d'avoir d'autre devis afin de comparer.

Jean-Louis et Gérard indique qu'actuellement la clôture de jardin installée aux eaux-noires pour le jardin des primaires a été complètement saccagé et est utilisé actuellement comme matériel pour barbecue.

Séverine et Gérard pensent également que l'installation de toilettes sèches là-bas sera dégradée.

Concernant les utilisations des pièces photos il faut envisager d'achat de piège photos connecté au téléphone afin de de voir les dégradations en direct.

D'un accord collégial, suivant les devis reçus c'est beaucoup trop cher. Il faut se renseigner auprès d'autres entreprises afin d'avoir des propositions moins chères.

Marie LUTTENSCHLAGER propose de se renseigner auprès des ESAT.

Jean-Louis BOUTON demande si l'école du bois à Hauteville est en capacité de faire la fabrication.

David TRIANTAFYLLIDIS demande s'il est possible de fermer le site des eaux noires le soir. Mais Gaël ALLAIN précise que même en fermant le portail, il est possible d'accéder par le haut, de plus l'idée est de faire vivre ce lieu.

La pose de panneau « Site sous vidéosurveillance » est à prévoir à plusieurs endroits à l'entrée du site.

Jean-François BONIN et Gérard PLACET ont assisté à l'inauguration du site suite aux travaux qu'il y a eu lieu le 02/06/2026 en présence du Sous-Préfet.

Le 3^{ème} saule pleureur offert et prévu par l'entreprise JACQUET n'a pas été planté.

Gaël ALLAIN indique n'avoir pas pu être présent à l'inauguration car il était en réunion pour la gare SNCF.

A ce jour le tunnel est toujours bouché, une intervention sera programmée dans les prochains jours.

➤ Parcelle de terrain secteur MALIX

Coralie GRABIT indique avoir reçu en mairie une déclaration d'intention d'aliéner concernant une vente de parcelle sur le secteur de Malix, la parcelle AK180 sise impasse pré serpollet .

Au cadastre, la découpe des parcelles indique que celle-ci est privée mais sur ce qui semble être une voie publique.

Marie LUTTENSCHLAGER indique que sur l'acte de notaire il doit être noté les servitudes ou autres.

Avant de se prononcer il est recommandé de se rapprocher du notaire en charge de la vente afin de connaître toutes les caractéristiques de cette parcelle.

➤ Entretien espaces verts

Séverine BRUN signale un manque d'entretien des différentes haies et arbustes sur champ jupon en bordure de route autant sur des parcelles privées que communales.

Jean-Louis BOUTON propose que lorsque c'est des parcelles privées il est préférable de faire une procédure « amiable » et de contacter les propriétaires en direct par téléphone ou en face à face plutôt que de faire des courriers recommandés et engendrer des frais.

➤ ONF

Jean-François BONIN informe le conseil avoir rencontré le nouvel agent de l'ONF interlocuteur de la commune concernant l'affouage de 202 qui se déroulera au-dessus du lotissement le belvédère. Le devis est de l'ordre de 3 500€ HT pour pouvoir délimiter la parcelle (débroussaillage et peinture de limite)

La question de l'accès à cette parcelle d'affouage est soulevée puisqu'il y a actuellement un litige avec les habitants de ce lotissement du chemin privé en-dessous du lotissement. La rétrocession de la voirie à la commune n'a jamais été faite puisque la commune est en « litige » avec le promoteur. Florian MALARD indique qu'initialement il était prévu sur la partie haute du terrain la construction de 6 pavillons, ensuite 4 et puis finalement le promoteur a acté la vente envers u seul acheteur pour la construction d'une résidence secondaire de 20m².

Il est nécessaire de rechercher dans les actes de vente, l'existence d'une servitude de passage pour accès au chemin rural.

Si non, étant donné ce chemin privé, les propriétaires doivent assurer eux même leur défense incendie, éclairage public, réseaux d'eaux pluviales, assainissement...

Gaël ALLAIN suppose que ce chemin devait pré exister avant la création du lotissement. Il précise que s'il n'y a pas d'écrit en faveur de la commune pour l'accès à ce chemin rural, l'autre solution est de reprendre la voirie.

➤ Divers

David TRIANTAFFYLLIDIS informe qu'il a recensé plusieurs demandes d'installations de rac de vélos, suite au passage de nombreux cyclistes. Il demande s'il est envisageable d'installer un rac vélo sur la placette de la poste, là où précédemment les vélos électriques étaient installés.

Séverine BRUN et Stéphanie CHEVROLAT préféreraient l'installation à côté de la fontaine.

Coralie GRABIT propose de faire un devis pour un rac de 10 vélos dans un premier temps.

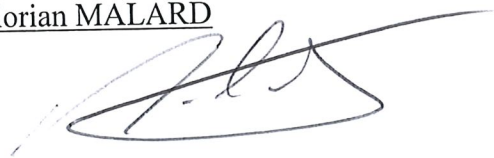
David TRIANTAFYLLIDIS informe qu'il a de la documentation sur le label « ville vélo » il se charge de ramener les documents en mairie pour une étude.

Gaël ALLAIN informe le conseil avoir eu une réunion ce matin avec le service tourisme de la CCPA avec Coralie GRABIT et David TRIANTAFYLLIDIS au sujet de subvention possible pour les fresques. Mais le projet n'est pas subventionnable. Cependant, le développement du parcours rando/fresques peut l'être, avec un kiosque libre-service. Il faut réfléchir à un emplacement et toutes les spécificités possibles.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures et trente et une minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 02/09/2026,

Le secrétaire de séance,
Florian MALARD



Le Maire,
Gaël ALLAIN



Par délégation
du Maire
C. PARBO
Adjoint au
Maire